Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1548

Rubrik: Politique sociale

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De nouveau à l'ordre du jour: la TVA

Le financement des assurances sociales exigera des hausses de la TVA. Si elle est répercutée sur les prix, la compensation intégrale du renchérissement retrouvera toute sa force revendicative.

A l'aune européenne, la TVA suisse est bien basse, inférieure de moitié : 7.6 % contre 15 % qui est le minimum que l'Union exige des Etats membres. Cette marge est une sorte de réserve fiscale à disposition pour des tâches nationales. On sait qu'elle est d'ores et déjà hypothéquée par le financement futur de l'AVS et de l'AI pour 2.5 points. Et même si ces besoins, indispensables à l'assise de ces grandes assurances, ne peuvent être contestés, l'octroi de ressources supplémentaires ne sera pas automatique. La droite du Parlement a déjà montré ses réticences. Elle s'apprête à brandir à toute occasion l'épouvantail de la quote-part des prélèvements obligatoires à ne dépasser à aucun prix. Mais la relance du débat sur la TVA aura lieu, à pleins décibels, lors de la votation sur l'initiative socialiste du financement de la LAMAL qui prévoit un recours partiel à la TVA. Pascal Couchepin a déjà sorti son argument qu'il croit massue : les revenus modestes paieront plus en impôts indirects qu'ils ne paient aujourd'hui en primes. L'affirmation est spécieuse et donc le débat ouvert.

La TVA ne provoque pas une augmentation des prix

Toute augmentation de TVA n'entraîne pas une hausse des prix. Si la concurrence est vive ou simplement correcte, la hausse peut, éventuellement, être absorbée par une meilleure productivité. A la Commission de la concurrence de jouer efficacement son rôle. La force du franc (qui a ses inconvénients) en réduisant le coût des importations peut aussi annihiler ou tempérer l'effet de hausse.

Mais, donnée essentielle, si hausse il y a, elle sera répercutée sur l'indice des prix. En revanche, les primes versées à l'assurance-maladie ne sont pas saisies par cet indice qui ne tient compte que du coût des prestations de soins, de telle sorte que l'augmentation de la demande, liée notamment au vieillissement de la population, est supportée pleinement par les cotisants.

Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite.

La comparaison de Pascal Couchepin est donc boiteuse. Mais pour qu'elle apparaisse fallacieuse, une condition est requise, absolument : que la hausse des prix, celle qu'entraîne la TVA, soit compensée par l'adaptation des revenus et des rentes.

Le risque d'inflation est faible

On retrouve la problématique de l'inflation (la hausse de la TVA étant une mini-inflation volontairement déclenchée). La compensation intégrale du renchérissement qui a été fortement contestée par le patronat cette dernière décennie, au profit d'une augmentation globale de la masse salariale, reprend toute son actualité et la revendication, son intransigeance.

En cas de pleine compensation, qui paie? La productivité nationale sous l'effet de la concurrence, notamment internationale. Mais il est évident que le procédé a ses limites, sinon l'on déboucherait sur un financement par l'inflation, solution de facilité entre toutes. Toutefois, tant qu'on est dans la marge, en dessous de 15 %, que nous laisse l'Union européenne, le risque est inexistant. Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite. Mais ils bénéficient, pour les soins médicaux, de la solidarité entre les générations. Et l'adaptation régulière de l'AVS demeure un impératif absolu. Quant à la TVA et à l'indexation, plus que le débat, c'est le combat qui va reprendre toute sa force. *ag*

Miniatures

Marcel Schwander est journaliste. Originaire de Lyss, né en 1929 à Nestal (GL), bilingue, il a été rédacteur du quotidien socialiste biennois *Seelander Volkszeitung*, puis dès 1978 correspondant romand du *TagesAnzeiger* de Zurich. Retraité actif, il continue de remplir des pages de journaux comme, par exemple, le 2 février dans le *SonntagsBlick*, sur Napoléon et son rôle pour édifier la Suisse actuelle et, le jour suivant, avec des propos recueillis par Jean-Luc Wenger pour la *Liberté*, sur son combat pour la cohabitation des langues. Titre : *Les séparatistes étaient des veaux à deux têtes.*

La Tribune des Arts a publié des portraits de *Célébrités italiennes en Suisse*. Benito Mussolini n'est pas oublié. Retenez cette phrase et trouvez l'erreur : «Venu dans sa jeunesse comme instituteur à la Chaux-de-Fonds, il reçoit plus tard un *doctora honoris causa* de l'Université de Lausanne dans des conditions controversées.» *cfp*